

DEPARTEMENT
AIN

ARRONDISSEMENT
Bourg en Bresse

CANTON
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS

de la Commune de COLIGNY

Séance du 24 octobre 2024

Nombre de Conseillers	
α En exercice :	13
α Présents :	12
α Votants :	12
α Absents :	1
α Excusés :	0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre

le Conseil Municipal de la Commune de COLIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de :

Monsieur Bruno Raffin, Maire

Date de convocation : 16 octobre 2024

Etaient présents : Mmes Agnès Poncet, Fabienne Subtil, Laurence Poncin, Marie-Pierre Lahaye, Ms Bruno Raffin, Bernard Piroux, Frédéric Bonnet, Jérôme Moulon, Eric Bernadac, Christophe Lefevre, Bernard Emeraud, Guy Cuminet

Etait absent : Franck Jantet

Tarifs location de la
salle des fêtes
2025

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne Subtil

Le conseil municipal examine les différentes propositions de hausse des tarifs de location de la salle des fêtes en tenant compte des hausses des coûts des flux et des coûts de personnel, il est décidé d'augmenter les tarifs de 2 % pour la location de la salle des fêtes en 2025. Et de fixer le tarif de location de la Grenette à 200 € pour les personnes extérieures et 150 € pour les habitants de Coligny.

Associations ou particuliers de la commune		
Petite salle		116 €
Grande salle		137 €
Cuisine		129 €
Parking		gratuit
Chauffage		gratuit
Chambre froide seule		57 €
week-end		509 €
Associations et particuliers extérieurs à la commune		
Petite salle		137 €
Grande salle		275 €
Cuisine		192 €
Parking		64 €
Chauffage		gratuit
Chambre froide seule		64 €
week-end		882 €

Commerçants pour expositions et salons		
Tous les locaux	1er jour	762 €
	2ème jour	313 €
Parking	1er jour	128 €
	2ème jour	64 €
Chauffage	1er jour	130 €
	2ème jour	67 €
Associations locales à but lucratif avec micro avec fil		
		75 €
Associations locales à but lucratif avec micro sans fil		
		95 €
Location aux particuliers avec micro fil		
		174 €
Location aux particuliers avec micro sans fil		
		197 €
Grenette et cour de la Mairie		
Associations de la commune		
		gratuit
Particuliers de la commune		
		150 €
Associations et particuliers extérieurs à la commune		
		200 €

Location du matériel	
1 table	1,50 €
1 banc ou 3 chaises	0,80 €
1 barrière	0,50 €

Location gratuite de la salle du bar, 2 fois par an pour des réunions hors samedi et dimanche, pour les associations colignoises. Location gratuite de la salle, 1 fois par an pour les associations Colignoises pour un repas amical ou une manifestation à but non lucratif, sans participation financière des participants (droit d'entrée ou don).

Fait et délibéré en séance et ont les membres présents signé au registre.

Pour copie certifiée conforme



Accusé de réception en préfecture
001-210101085-20241024-SBDEL2024046-DE
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024